



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN**CONSEIL SYNDICAL****REUNION DU 24 JUILLET 2017****Date de la convocation : 18 juillet 2017**

L'An deux mille dix-sept et le vingt quatre du mois de juillet (24.07.2017) à 9 heures 30, le Conseil syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 18 juillet 2017, s'est assemblé en salle du Conseil, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 11

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), Mme DEBIAIS Francine (4^{ème} Vice-Présidente), Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), Mme LAMERA Emeline (Déléguée titulaire), M. VERIL Claude (Délégué titulaire), Mme TURELLA BAYOL Frédérique (Délégué titulaire), M. AUFRERE Bruno (délégué suppléant)

REPRESENTES : 4

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président)
M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président) a donné procuration à Mme DEBIAIS (4^{ème} Vice-Présidente)
Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire) a donné procuration à Mme BOURDONCLE (Déléguée titulaire)
M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire) a donné procuration à M. DELBREIL (1^{er} Vice-Président)

EXCUSES : 3

M. CALAFAT Alexis (Délégué titulaire),
M. GARRIGUES Francis (Délégué titulaire)
M. MARTY Patrick (3^{ème} Vice-Président)

M. Bruno AUFRERE a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

DELIBERATION N°07/2017-04
DELEGATION AU PRESIDENT DU POUVOIR DE SAISIR POUR AVIS LA
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-4, L. 1411-10, L. 1413-1 et L. 5211-10 ;

Vu les statuts du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique ;

Vu la délibération du Conseil syndical n°06/2017-05 du 12 juin 2017 relative aux modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

Vu la délibération du Conseil syndical n°02/2016-03 du 29 février 2016 portant délégation de compétences du Conseil syndical au Président et au Bureau ;

La création et la consultation d'une Commission Consultative des services Publics Locaux sont un préalable nécessaire notamment pour confier la gestion d'un service public à un délégataire, pour créer une régie dotée de l'autonomie financier ou encore pour conclure un marché de partenariat.

Aux termes de l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante peut charger, par délégation, l'organe exécutif de saisir pour avis la Commission Consultative des services Publics Locaux des projets de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière et ou de partenariat.

La mise en œuvre du Schéma Directeur du Très Haut Débit dans le Département de Tarn-et-Garonne pourrait impliquer le lancement d'un projet de délégation de service public et/ou la création d'une régie dotée de l'autonomie financière, et/ou un projet de partenariat.

Le Conseil syndical délibère en vue d'accorder au Président une délégation, pour toute la durée de son mandat, en vue de saisir pour avis la Commission Consultative des services Publics Locaux de tous projets de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière ou de partenariat.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

- **DELEGUE** au Président du Syndicat mixte, pour la durée de son mandat, par délégation du Conseil syndical, le pouvoir de saisir pour avis la Commission Consultative des services Publics Locaux de tous projets de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière ou de partenariat.

ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le
Président compte-tenu de
l'envoi en préfecture le **31 JUIL. 2017**

et de la publication le **31 JUIL. 2017**

Fait à Montauban, le **31 JUIL. 2017**

Le Président,
Jean-Philippe BESIERS

